



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 61103

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Delalande rappelle à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes l'initiative du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne qui place l'année 2001 année européenne des langues. Cette initiative consiste à développer le plurilinguisme des citoyens européens et à promouvoir l'apprentissage des langues. L'engagement du Gouvernement français pour la célébration de cette année européenne des langues se traduira par trois manifestations importantes de sensibilisation et d'information du public : la journée européenne des langues en septembre, la semaine d'apprentissage des langues aux adultes en mai et la manifestation nationale qui s'est déroulée au mois d'avril au parc de la Villette à Paris. Malgré l'intérêt de cette campagne et des résultats qui pourraient en résulter, il serait dommage que le Gouvernement ne poursuive pas, au-delà de ces manifestations, sa volonté de promouvoir le plurilinguisme. En effet, la nécessité du plurilinguisme en Europe n'est plus à démontrer. Aussi, il lui demande si le Gouvernement français ne pourrait pas proposer à l'Union européenne de prendre une directive rendant obligatoire, dès le primaire, l'apprentissage de deux langues étrangères dans tous les pays européens.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'apprentissage de deux langues étrangères dans tous les pays européens. Il a demandé en particulier si le gouvernement français pouvait proposer l'adoption d'une directive européenne rendant obligatoire, dès le primaire, l'apprentissage de deux langues étrangères. Ainsi formulée, cette proposition n'est pas susceptible d'être mise en oeuvre par les autorités françaises dans la mesure où, en application des traités et du principe de subsidiarité, le secteur de l'éducation ne relève pas de la compétence communautaire : l'adoption de directives est donc impossible en la matière. Dans son esprit, en revanche, cette proposition a déjà gagné du terrain. La Commission européenne vient de publier une étude sur « L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe », réalisée grâce au réseau Eurydice d'experts en éducation, qui couvre non seulement les Etats membres, mais aussi ceux de l'Espace économique européen ainsi que les pays candidats à l'adhésion. Il en ressort que beaucoup de pays renforcent l'enseignement obligatoire des langues étrangères souvent à un stade précoce. La volonté politique d'encourager le plurilinguisme à tous les niveaux éducatifs s'est exprimée avec force pendant la récente présidence française du Conseil de l'Union européenne. Un plan d'action pour la mobilité a été adopté au Conseil européen de Nice, en décembre dernier. Conçu comme une « boîte à outils » comportant 44 mesures concrètes à mettre en oeuvre par les Etats membres et la Commission, il met l'accent notamment sur le développement du plurilinguisme. Tout récemment enfin, le Premier ministre a rappelé dans son discours sur l'avenir de l'Europe élargie, le 28 mai 2001, le prix qu'il attachait à l'apprentissage des langues en Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Delalande](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 61103

**Rubrique** : Culture

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 mai 2001, page 2759

**Réponse publiée le** : 9 juillet 2001, page 3957